

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2008

Convocation du 09.07.2008

Affichage du 17.07.2008

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le MERCREDI 16 JUILLET 2008 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : C. DEROUET- F. LAUTOUR – L. PROVOST – R. LEROYER – V. BESNARD- M. CERISIER – C. PELLERIN – F. LENEVEU- S. POTTIER – P. LETONDEUR- I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER- E. DURAND

Absents excusés : M. COQUIO a donné pouvoir à M. DEROUET. Mme HECQUARD a donné pouvoir à Mme CERISIER

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MME Véronique BESNARD

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme 2011 (présence d'intervenants)

Monsieur le Maire accueille Mrs ROBILLARD et DUMAINE , de la Fédération française de Cyclotourisme qui présentent au Conseil Municipal le déroulement de la semaine fédérale et internationale de cyclotourisme 2011. La ville de FLERS a été choisie comme ville d'accueil pour cette fête qui se déroulera du 31 juillet au 07 Août 2011. Tout au long de cette semaine, des parcours seront proposés aux participants sur des thèmes caractéristiques mettant en valeur la gastronomie, l'histoire, le tourisme en Basse Normandie et LONLAY L'ABBAYE sera ville étape, ce sont donc entre 10000 et 12000 personnes qui seront susceptibles de traverser la Commune en une semaine. Le Conseil municipal est très satisfait que le choix de ville étape se soit porté sur Lonlay, il a trois ans pour s'y préparer et l'organisation nécessitera la participation de tous. Une délégation de Conseillers se rendra à Saumur le 6 août prochain où se déroule la semaine 2008, pour prendre la mesure de l'ampleur de cette manifestation.

- Etude des devis France Télécom et Aubin pour enfouissement des réseaux téléphoniques aux abords de l'Abbaye.

Le Conseil Municipal accepte les devis AUBIN qui s'élèvent à 7315.10 HT pour l'effacement génie civil téléphonique et à 1 276.40 € HT pour la pose des fourreaux et raccordement de l'éclairage public ainsi que le devis France Télécom de 2 304.60€ HT pour la pose en souterrain des réseaux de téléphone, soit un total de 10 896.00€ HT pour supprimer tous les poteaux en aérien le long de la route de Domfront et aux abords de l'Abbaye.

- Délibération d'autorisation de signature pour dossier de mise en sécurité de la RD22

Le Conseil Municipal autorise ensuite le Maire ou ses Adjoints, à signer une convention d'autorisation de réalisation de travaux, sur le domaine public départemental, pour les travaux de mise en sécurité sur la RD 22, route de Tinchebray).

- Etude des devis de pose d'une douchette à la salle polyvalente et dépose de prises de courant au dessus de l'évier

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise LBOUGRE pour la pose d'une robinetterie douche vaisselle dans la cuisine de la salle polyvalente, d'un montant de 696 € HT, l'Entreprise devra également déposer et déconnecter les prises de courant situées au dessus de l'évier.

- Délibération de décision de mise en révision simplifiée du POS (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS)

Après exposé par Mr le Maire des discussions qu'il a eues avec la Chambre d'Agriculture, La DDE et Mr Gilson, Architecte qui avait réalisé le dossier de révision du POS, le Conseil Municipal, considérant qu'il est de l'intérêt général de prévoir la création d'un nouveau lotissement qui se trouverait à proximité du Bourg (commerces, écoles), qui intéresserait aussi bien les jeunes que les seniors, et que pour ce faire, il y a lieu de réviser le POS, après avoir délibéré, décide :

de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du plan d'Occupation des Sols,

- que la consultation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : Affichage à la Mairie et parution dans le bulletin municipal d'informations sur le secteur que la Commune souhaite urbaniser, mise à disposition des habitants, d'un cahier de doléances afin de recueillir leur avis sur ce projet,
- De charger un Cabinet d'études du secteur privé, de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du POS
- Que les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses afférentes à la révision simplifiée du POS seront inscrits au budget de l'exercice 2008.

- **Délibération vente de 88m2 de terrain à M. et Mme GUERIN**

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal précédent avait accepté le principe de vendre à Mr et Mme Guérin, une petite bande de terrain entre le Centre de Secours et leur nouvelle propriété, rue de Stogursey. Cette parcelle contient 88m2. Le Conseil donne son accord pour la vente des 88m2 de terrain au prix de 10€ le m2 soit 880€. Cette recette sera encaissée au BP 2008.

- **Délibération pour l'intégration des honoraires de maîtrise d'œuvre de la voirie place St Sauveur dans le compte « voirie » de l'inventaire.**

Le Conseil accepte de réintégrer les honoraires de maîtrise d'œuvre de la Place St Sauveur, s'élevant à 4 116.08€ dans les réseaux de voirie de l'inventaire au compte 2315.

Pour ce faire, le Conseil décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

C/2315-041 : + 4116.08€ (dépenses investissement)

C/2031-041 : +4116.08€ (recettes investissement).

- **Demande de suppression du rappel de loyer du 21 avril au 01 mai 2008 pour le restaurant**

Monsieur et Madame LERAY ayant signé le bail commercial du restaurant et du logement place Jules Levée, le 21 avril 2008, leur loyer a été appliqué à cette date, or en raison d'un retard dans les travaux, ils n'ont pris possession de l'immeuble qu'au 01 mai, le Conseil municipal considérant que ce retard n'est pas de leur fait, décide de les rembourser des 9 jours pendant lesquels, ils n'ont pas bénéficié de l'immeuble soit la somme de 100 € pour le logement et 133.33 € pour le restaurant .

- **Délibération d'approbation du dossier d'enquête publique pour la pose de trois éoliennes à GER**

Par arrêté en date du 12 mars 2008, Monsieur le Préfet de la Manche a prescrit une enquête publique du 25 avril au 26 mai 2008, sur la demande d'implantation de 4 éoliennes sur le territoire de la Commune de GER, déposée par la société JUWI SARL. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner un avis sur cette demande. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande

- **CR des visites de la Commission de travaux dans les logements communaux**

Monsieur LAUTOUR donne au Conseil, le compte rendu des différentes visites que la commission des travaux a effectuées dans les logements communaux. Concernant le studio au dessus de l'école primaire qui est utilisé par l'école, le devis de M. AMEDEE est accepté pour la remise en état de propreté de la pièce (murs et plafond pour la somme de 1286.63€ HT.

Pour le logement de la Poste et le logement rue Chancerot, le Conseil prendra une décision ultérieurement en fonction des orientations à venir et des possibilités budgétaires de la Commune.

- **Etude du projet de règlement de la salle Ste Thérèse présenté par M. LAUTOUR**

Monsieur LAUTOUR, a étudié un projet de règlement pour la salle Ste Thérèse et beaucoup de questions sur les occupations possibles de la salle dite de vins d'honneur, sont apparues, ce dossier sera donc réétudié ultérieurement.

- Questions diverses

□ Il avait été décidé de recruter un agent pour tenir l'Agence Postale Communale, le Conseil décide pour ce faire, de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 17h15 par semaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil que six candidates ont postulé, toutes ont été reçues pour un entretien, avec Le Directeur de la Poste de Domfront, chargée du fonctionnement de l'agence postale. Quatre candidates étaient de la commune. Le choix de Madame Duval s'est porté sur la candidature de Mme Christiane BOUVET de Lonlay l'Abbaye. C'est donc Mme Bouvet qui va occuper ce poste, dès le 1^{er} septembre, après avoir suivi une formation à la poste de Domfront.

□ Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il n'y aura plus d'école le samedi matin à compter de la rentrée de septembre, il en sera de même pour le secrétariat de mairie qui sera également fermé, le Maire continuera cependant à recevoir sur rendez-vous le samedi matin. Quant au secrétariat de mairie et afin d'améliorer le service au Public, il sera ouvert chaque jour du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h soit une ouverture de 32h 30 par semaine, au lieu de 23h auparavant.

□ Monsieur le Maire passe la parole à Mme LENEVEU, pour le compte rendu de la visite de M. Mabire et Dubois de l'Association Génériques. C'est donc à la rentrée que la diffusion des films va reprendre dans la salle Ste Thérèse. Il reste quelques détails techniques à régler avec l'Entreprise St André Music, les responsables ont été très agréablement surpris par cette salle, il ne reste plus qu'à espérer que la population se mobilise pour aller au cinéma à Lonlay.

Enfin, certains conseillers ne la connaissant pas, il est décidé que la prochaine réunion commencera par une visite de la salle Ste Thérèse.